



Fabrication sous

ISO  
90012  
POINTS

+

maintien  
au travail

1.80 kg



## &gt;&gt; Utilisation (\*)

Industrie  
légèreIndustrie  
lourdeGros  
oeuvre

Entretien

Travaux  
publics

## &gt;&gt; Caractéristiques techniques

- ✓ Harnais d'antichute 4 points.
- ✓ Fonction antichute (2 points):
  - dorsal (anneau en D).
  - sternal ( boucles cousues).
- ✓ Fonction maintien au travail (2 points):
  - Combiné avec ceinture de maintien au travail.
- ✓ Sangles polyester de 44 mm de largeur.
- ✓ Ajustement cuissards et bretelles.
- ✓ Poids **1.80 kg**.
- ✓ Coloris: noir / orange.
- ✓ Conditionnement:
  - cartons de 5 pièces.
  - boîtes de 1 pièce.

En savoir plus: [www.singer.fr](http://www.singer.fr)

## &gt;&gt; Principaux atouts

- ✓ Nos harnais sont bicolores pour une identification rapide et facile des sangles pour les épaules et celles pour les cuisses. Facilite la mise en place du harnais.
- ✓ Le fil des coutures est de couleur contrastée afin de permettre d'effectuer facilement le contrôle du harnais.
- ✓ Nos harnais ont une sangle sous-fessière unique, conçue de manière ergonomique pour un confort amélioré.
- ✓ Les anneaux en D utilisés sur nos harnais ont une très haute résistance à la rupture sans aucune marque visible de soudure.
- ✓ Les sangles utilisées dans la fabrication de nos harnais sont réalisées à partir de fils polyester haute ténacité, teintés dans la masse. Ce procédé procure une résistance unique à la dégradation par les UV, 6 fois supérieure à la résistance des sangles teintées classiquement. Cette méthode permet au final une plus grande longévité du produit.



## &gt;&gt; Conformité

Ce produit a été testé suivant les normes européennes suivantes :

- **EN 361: 2002**. Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur: harnais d'antichute.
- **EN 358: 1999**. Équipement de protection individuelle de maintien au travail et de prévention contre les chutes de hauteur - Ceintures et longes de maintien au travail ou de retenue.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).**Catégorie III.**Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **SATRA (Irlande)**. Organisme notifié n°2777.La conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (**module D**), prévue à l'annexe VIII du Règlement (UE) 2016/425 est réalisée sous contrôle de l'organisme notifié **SGS Fimko Oy (Finlande)**. Organisme notifié n°0598.Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

**SINGER®**   
safety